



## ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE

*Ce résumé des activités des organismes de mise en œuvre a été préparé par les organismes eux-mêmes.*

### 5.1 COMMISSION D'ARBITRAGE

La Commission d'arbitrage, qui compte neuf membres, a été constituée en vertu du chapitre 38 de l'Accord, en vue de résoudre tout différend quant à l'interprétation, à l'application ou à la mise en œuvre de l'Accord.

Elle a tenu sa réunion annuelle de 1998-1999 à Ottawa; ses membres ont profité de l'occasion pour parfaire leur formation au moyen d'audiences simulées portant sur des questions relatives au Nunavut.



*Première rangée, de gauche à droite : Letha J. MacLachlan, Andrew Tugak (président), Elizabeth Copland (vice-président)  
Dernière rangée, de gauche à droite : Keith Crowe, Edward Picco, Robert Stanbury et David T. McCann (Absents : Anne Crawford et Violet Mae Ford)*

### 5.2 CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT (CGRFN)



Le CGRFN a terminé sa cinquième année à titre d'organisme principal de gestion des ressources fauniques dans la région du Nunavut, conformément au chapitre 5 de l'Accord.

Ce conseil a connu plusieurs rotations de son personnel, y compris l'embauche d'un nouveau directeur de la gestion de la faune et d'un nouveau directeur des finances et de l'administration. Le CGRFN a organisé quatre réunions, qui se sont tenues par rotation dans les trois régions du Nunavut.



*Première rangée, de gauche à droite : Makabe Nartok, David Alagalak, Gordon Koshinsky, Kerin McCormick, Pauloosie Keyootak, Ben Kovic (président), Meeka Mike et Joan Scottie (Absents : Harry Flaherty et feu David Taqoona)*

## FAITS SAILLANTS DE LA GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Il est important de mener des recherches pour veiller à ce que les ressources fauniques soient récoltées conformément aux principes du développement durable et en fonction de connaissances pertinentes. En tant qu'organisme directeur, le CGRFN est résolu à faire correspondre la recherche sur les ressources fauniques aux préoccupations et aux besoins des gens, à reconnaître les connaissances et la culture des Inuits, et à donner suite à leurs priorités.

Les principales réalisations ont été la création de nouveaux systèmes de gestion pour le béluga du Sud-Est-de-Baffin et pour le narval.

Le comité de gestion du béluga de la région Sud-Est-de-Baffin (CGBSEB) a été créé en 1991 en vue d'intégrer, dans un plan de cogestion, les connaissances traditionnelles sur le béluga du Sud-Est-de-Baffin et les méthodes scientifiques d'analyse de l'écosystème. En juin 1998, le CGBSEB a recommandé qu'on annule les contingents de bélugas à Kimmirut et à Iqaluit. On leur a substitué un programme exécuté en collaboration par la collectivité et Pêches et Océans Canada (MPO), et visant à surveiller les prises de bélugas. Le CGRFN a approuvé la recommandation en septembre 1998; le MPO l'a approuvée en novembre 1998. On met actuellement ce nouveau système à exécution.

Le groupe de travail sur le narval a été mis sur pied par le CGRFN en 1998 afin de créer un nouveau système de gestion du narval dans la région du Nunavut. Le CGRFN a approuvé un système de gestion en août 1998 et le MPO, en novembre 1998; ce système prévoyait l'élimination des contingents communautaires, à condition que les organisations de chasseurs et de trappeurs communautaires préparent un ensemble de règlements administratifs ou de règles qui traiteraient des aspects suivants : rapport sur les animaux touchés, attrapés et perdus; sécurité et formation des chasseurs; évitement du gaspillage, méthodes de chasse sans cruauté et assurance de la conservation. Le CGRFN passera en revue ces règlements administratifs ou ces règles.

Le CGRFN a affecté 1 500 tonnes métriques de flétan noir à environ sept entreprises inuites sur la côte de l'île de Baffin. Un contingent de 500 tonnes métriques de crevette nordique d'intérieur a été adjugé à cinq entreprises du Nunavut.

## FIDUCIE DU NUNAVUT POUR LA RECHERCHE SUR LES RESSOURCES FAUNIQUES

On a versé plus de 810 000 \$ à différents ministères en vue d'exécuter des travaux de recherche à caractère prioritaire. Le CGRFN a étudié les demandes de financement à l'occasion d'une réunion en février, puis à une réunion spéciale en mars. Voici les projets qui ont été financés :

### *Service canadien de la faune*

étude des phoques annelés du nord-ouest de la baie de Baffin (10 000 \$);  
étude des populations d'ours polaires dans l'ouest de la Baie d'Hudson (20 000 \$);  
étude des eiders à duvet de la région Sud-de-Baffin (22 000 \$);  
étude des eiders à tête grise de Karrak Lake, région de Kitikmeot (32 000 \$).

### *Pêches et Océans Canada*

sélection de l'habitat et comportement de la baleine boréale (37 600 \$);  
mouvements et comportement du narval, baie de Baffin (25 000 \$);  
mouvements et comportement du béluga, région Sud-de-Baffin (89 000 \$);  
collecte d'information sur la pêche à l'omble chevalier dans la baie de Baffin (39 600 \$);  
marquage et surveillance du flétan noir, baie Cumberland (21 700 \$);  
installation d'appareils de télémétrie par satellite sur des morses, fjord Grise (50 000 \$);  
étude des populations de morses, bassin de Foxe (56 500 \$);  
état du phoque annelé, ouest de la baie d'Hudson (50 000 \$).

### *Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique*

écologie du carcajou, Kitikmeot (20 000 \$);  
identification et mouvements de la harde de caribous, Kitikmeot (30 000 \$);  
répartition du caribou dans le nord-est de la partie continentale, Keewatin (35 000 \$);  
recensement de la population d'ours polaires dans le centre de l'Arctique (140 000 \$);  
recensement de la population d'ours polaires dans le détroit de Davis (70 000 \$);  
étude des connaissances des Inuits sur le caribou, Nord-de-Baffin (62 000 \$).

## FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE PAR LA CGRFN

Le CGRFN a versé plus de 126 000 \$ à des organisations non gouvernementales pour réaliser des études. Les demandes de financement ont été étudiées tout au long de l'année.

*Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Aiviq :*  
étude sur les prises d'oies, baie Bowman (10 500 \$).

*Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Arviat :*  
surveillance de l'habitat de l'oie des neiges (3 300 \$).

*Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Ilkajutit :*  
études sur les populations d'omble chevalier, rivière Saputing (19 000 \$).

*Keewatin Wildlife Federation :*  
étude sur les connaissances traditionnelles des Inuits relatives au caribou, nord-est de la partie continentale (14 000 \$).

*Organisation de chasseurs et de trappeurs de Nattivak :*  
étude de la faune benthique de la région autour de Qikiqtarjuaq (10 000 \$).

*Organisation de chasseurs et de trappeurs de Sanikiluaq :*  
pêche exploratoire dans les îles Belcher (10 000 \$);  
étude sur l'écologie en hiver de l'eider à duvet (27 000 \$).

*Organisation de chasseurs et de trappeurs de Pangnirtung :*  
étude des particularités biologiques de l'omble chevalier, baie Cumberland (12 200 \$).

*Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Ressources, Faune et Développement économique, pour le compte du conseil faunique de Qikiqtaaluk :*  
atelier sur les études de populations de caribou, région Sud-de-Baffin (20 000 \$).

## ÉTUDE SUR LA RÉCOLTE DES RESSOURCES FAUNIQUES DANS LE NUNAVUT

Le travail sur le terrain relatif à l'Étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut, échelonnée sur cinq ans et prévue à la partie 5.4 de l'Accord, a commencé en juin 1996. Les données des trois dernières années ont été regroupées en une seule

base de données complète, dans le but de calculer la récolte actuelle par les Inuits et de déterminer leur mode de chasse, sur le plan tant spatial que temporel. Ces informations aideront le CGRFN à prendre de saines décisions de gestion de la faune, et à veiller à ce que les Inuits reçoivent en priorité le contingent qui leur revient.

Depuis trois ans, les trois organisations régionales des ressources fauniques recueillent auprès des chasseurs inuits, en vertu d'un contrat, des données sur la récolte. On a engagé dans chaque collectivité au moins un observateur sur le terrain et un commis à la saisie des données. L'étude sur la récolte a fourni un emploi à 37 personnes.

La collecte de données se poursuivra jusqu'en mai 2001, puis les données seront analysées et insérées dans un rapport définitif. Le Conseil analyse les données sous l'angle du respect des normes de qualité. De plus, on a satisfait dans la mesure du possible aux demandes de renseignements émanant du gouvernement et des organisations inuites.

## ÉTUDE DES CONNAISSANCES DES INUITS SUR LES BALEINES BORÉALES

De 1995 à 1997, on a mené 257 entrevues individuelles et huit ateliers en petits groupes avec des sages et des chasseurs inuits dans 18 collectivités, « en vue de consigner les cas d'observation de baleines boréales dans la région du Nunavut, l'emplacement de ses observations et les concentrations d'animaux observées », comme indiqué à la partie 5.5 de l'Accord. On a poursuivi les analyses et la collecte de documentation relativement aux entrevues et aux transcriptions de l'atelier qui y ont fait suite.

En février 1999, on a engagé un adjoint au chercheur principal pour aider à analyser les informations. Voici quels étaient les sujets principaux :

**connaissances inuites** de l'écologie des populations de baleines boréales, y compris des tendances sur le plan de l'abondance;

**importance culturelle** que revêt la baleine boréale pour les Inuits.

On a préparé, à partir d'une base de données à laquelle ont contribué des sages inuits, six cartes faisant état des connaissances inuites de la répartition saisonnière et des migrations des baleines boréales; ces cartes feront partie du rapport définitif issu de l'étude, qui devrait être achevé et diffusé au plus tard en janvier 2000.



### 5.3 COMITÉ DU NUNAVUT CHARGÉ DE LA FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE (CNFMO)

Le CNFMO a été créé en application du chapitre 37 (partie 5) de l'Accord afin d'assurer la formation et le perfectionnement des ressources humaines inuites. Il a continué à fournir aide et ressources aux organismes chargés de mettre en œuvre l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le Comité a subi de profonds remaniements depuis un an en raison d'une forte rotation parmi le personnel et le comité, et de l'obligation (imposée par l'Accord) de mener un examen indépendant.

Pour réduire au minimum les incidences des rotations futures, le CNFMO a adopté un modèle d'exercice des pouvoirs axé sur les résultats. Le personnel et le Comité ont tous deux subi une formation intensive, qui a donné lieu à un nouvel énoncé de mission, adopté en janvier 1999 : « Obtenir la participation entière des Inuits à la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ».

Le mode d'exercice des pouvoirs adopté par le CNFMO aura les effets suivants :

**protéger** l'organisation;

**imposer** l'obligation de rendre compte des résultats;

**maintenir** l'orientation actuelle, axée sur les générations présentes et à venir d'Inuits chargés de mettre en œuvre l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le rapport définitif sur l'examen opérationnel du CNFMO et l'évaluation du plan de formation seront mis à la disposition de toutes les organisations participantes et de tous les intéressés.

Un autre des projets était la préparation d'un nouveau manuel du client pour le CNFMO; cet ajout au plan de formation en vue de la mise en œuvre indique quelles ressources on peut obtenir par le truchement du CNFMO.

En 1998-1999, le CNFMO a consacré plus de 1 million de dollars à la formation des Inuits chargés de mettre en œuvre les revendications territoriales du Nunavut. À l'issue de trois années d'efforts avec différents partenaires, des étudiants inscrits au programme de Sivuliuqtit et au programme de certificat en gestion des ressources inuites ont reçu un diplôme. Plusieurs stagiaires ont décroché de bons postes au GN, à l'Inuit Tapirisat du Canada et dans les organisations inuites désignées (OID).

Le CNFMO, qui administre le Fonds des bourses du Nunavut, a décerné 72 bourses durant l'année scolaire 1998-1999, pour un total de 60 950 \$.

### 5.4 COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT

La Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) a été créée en vertu du chapitre 11 de l'Accord.



Elle s'est occupée durant l'année d'un système d'inscription innovateur, lequel simplifiera les applications et les examens des activités dans la région du Nunavut. La planification s'est poursuivie dans les régions de l'ouest de Kitikmeot et du Sud-de-Baffin; on a lancé un nouveau processus dans la région de l'est de Kitikmeot, avec un important atelier de planification à Taloyoak.

La CAN a entamé sa collaboration avec le nouveau GN avant même sa création officielle, pour garantir l'approbation finale des plans d'utilisation des terres de Keewatin et du Nord-de-Baffin soumis à l'examen du gouvernement en 1997.

On a aussi poursuivi différents programmes : programme de surveillance générale du Nunavut, programme des effets cumulatifs, programme de conversion de la Base nationale de données topographiques, base de données environnementales du Nunavut, base de données sur les spécialistes au Nunavut, projet des noms topographiques de la région Sud-de-Baffin, et programme d'archéologie sur le terrain à Keewatin.

Un aménagement est désormais en cours ou achevé dans cinq des six régions faisant l'objet d'une planification au Nunavut.

## PLANNER

Le mandat de la CAN l'oblige à créer, à l'intention des entreprises, un système d'inscription des projets qui soit à guichet unique, perfectionné et d'accès facile.

« *PLANNER* » (nom formé par les premières lettres de *Public Land use Application Network Notification Environmental Reporter*) est une composante essentielle de ce système d'inscription; on peut :

**y accéder** par Internet, par un « guichet unique », à des fins d'aménagement des terres, d'attribution de permis et de préparation de rapports environnementaux au Nunavut;

**traiter** les demandes d'aménagement des terres et fournir des précisions sur le processus de planification de l'aménagement des terres au Nunavut;

**informer** les promoteurs des demandes d'aménagement des terres qu'ils doivent remplir par le biais d'Internet;

**utiliser** Internet pour communiquer tout changement aux organismes intéressés;

**offrir** l'option au promoteur, une fois qu'un projet est inscrit, de préparer un rapport environnemental préliminaire avec des cartes spéciales qui montrent l'emplacement du site du projet par rapport à d'autres éléments de l'environnement.

PLANNER est conçu pour éliminer les mesures inefficaces qui peuvent entraîner des pertes de millions de dollars en revenus miniers, ou des dommages inutiles au précieux écosystème de l'Arctique. Il contient par exemple des cartes des lieux de mise bas du caribou, des aires de chasse traditionnelle du boeuf musqué et des lieux sacrés. PLANNER est essentiellement une vaste base de données sur l'environnement arctique canadien. Une bonne partie de ces données servant aux systèmes d'information géographique (SIG) provient de consultations communautaires avec les sages inuits.

### *Ouest de Kitikmeot*

En juin 1998, la CAN a organisé une audience informelle sur l'ébauche d'un plan d'aménagement régional pour l'ouest de Kitikmeot. À la suite de l'audience et de la réception des observations écrites, le plan a été révisé et modifié pour être soumis aux gouvernements du Canada et du Nunavut.

### *Est de Kitikmeot*

Dans cette région, un nouveau processus d'aménagement des terres a été lancé dans le centre de l'Arctique et l'est de Kitikmeot, auquel ont participé les collectivités de Taloyoak, Gjoa Haven, Pelly Bay, Igloodik et Hall Beach. Le premier atelier de planification pour la région a eu lieu en novembre 1998 à Taloyoak; il a fourni aux collectivités la possibilité de discuter de questions de planification et d'entamer un plan d'aménagement pour la région.

### *Région Sud-de-Baffin*

Deux ateliers à Iqaluit ont marqué la continuation de la planification dans la région Sud-de-Baffin; à l'issue de deux années de travail, on est parvenu à une entente générale sur les principales questions de planification dans la région. Vers la fin de 1999, les cinq collectivités dans cette région évalueront la première ébauche d'un plan régional d'aménagement des terres à Iqaluit.

### *Plans soumis*

La CAN a reçu des observations du gouvernement du Canada et de celui des Territoires du Nord-Ouest touchant le plan révisé d'aménagement des terres de Keewatin et le plan d'aménagement révisé de la région Nord-de-Baffin, qui ont été soumis respectivement en avril et en septembre 1997. Après évaluation de ces observations, la CAN a présenté à nouveau ces plans au gouvernement en décembre 1998. Lors de la création du GN, les plans ont été soumis au ministère du Développement durable pour approbation par le nouveau cabinet. La CAN a collaboré avec le nouveau ministère en vue de faciliter l'approbation finale de ces plans.

### *Programme de surveillance*

En vertu de l'Accord, la CAN est tenue de collaborer avec AINC en vue d'élaborer un programme de surveillance pour le Nunavut. À la suite d'un atelier préliminaire à Cambridge Bay en 1997, la CAN a parrainé un atelier technique destiné à établir une courte liste d'indicateurs pour le programme de surveillance générale du Nunavut. Il a été décidé de commencer par un projet pilote dans l'ouest de Kitikmeot, puisque l'aménagement des terres est déjà en bonne voie dans cette région. Dans cette optique, AINC et la CAN ont créé un site Internet pour le Programme de surveillance

générale, où l'on trouve une liste de certains des principaux indicateurs pour cette région. On continue à perfectionner ces indicateurs et à adapter ce projet pilote pour d'autres régions qui font l'objet d'une planification.

#### *Aménagement des terres des Inuits*

La CAN a en outre fixé, avec la NTI et les organisations régionales inuites (ORI), un protocole d'entente touchant l'information supplémentaire sur les parcelles de terres inuites comprises dans les plans d'aménagement. La CAN aidera à établir des plans de gestion pour les parcelles de terres inuites dans toutes les régions du Nunavut qui font l'objet d'une planification. Bien que la préparation et le contenu de ces plans soient du ressort des gestionnaires fonciers inuits, la CAN est déterminée à faciliter ce travail communautaire, à veiller à ce que les plans aillent dans le sens des objectifs énoncés au chapitre 11 de l'Accord, et à les rendre conformes aux plans régionaux. Cette tâche, qui devrait prendre cinq ans, débutera dans la partie ouest du Kitikmeot.

#### *Institutions du gouvernement populaire*

De concert avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), l'Office des eaux du Nunavut (OEN) et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), la CAN a organisé en décembre 1998 la deuxième réunion des IGP. Les conseils ont discuté de préoccupations communes ainsi que de l'expansion et du rôle du Conseil du milieu marin du Nunavut.

#### *Base nationale de données topographiques*

La CAN a mené à bien la conversion de la Base nationale de données topographiques pour le Nunavut. On a continué à contrôler la qualité de cette base de données, qui sera distribuée, en vertu d'une entente avec Géomatique Canada, aux organismes fédéraux et territoriaux.

#### *Prix*

La CAN a eu droit à plusieurs prix et distinctions pour son travail depuis un an, y compris :

un prix de **l'Environmental Systems Research Institute** pour excellence dans l'utilisation des systèmes d'information géographique;

une médaille d'or du Conseil du **Trésor du Canada** pour excellence dans la gestion des systèmes d'information.

## 5.5 COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE VEXAMEN DES RÉPERCUSSIONS (CNER)



Le chapitre 12 de l'Accord déclare que la CNER a pour mandat de protéger l'intégrité de l'écosystème, ainsi que de favoriser le bien-être (actuel et futur) des résidents du Nunavut. Pour évaluer et surveiller les effets environnementaux, culturels et socio-économiques des projets d'exploitation sur des sites et des régions donnés, la Commission a recours aussi bien aux connaissances traditionnelles qu'aux méthodes scientifiques d'analyse des écosystèmes. Elle détermine si un projet doit ou non aller de l'avant, et à quelles conditions.

La demande pour les services d'examen et d'évaluation offerts par la Commission grimpe en flèche depuis deux ans. Elle a effectué 186 examens en 1998-1999, contre 60 l'année précédente. Le financement initial en vertu du Contrat de mise en œuvre du Nunavut n'était pas calculé en fonction d'un nombre de propositions aussi élevé : il s'est donc révélé très difficile d'accommoder tous les promoteurs dans les délais voulus.

En raison de cette forte demande pour les services de la CNER, le processus d'évaluation environnementale a été simplifié; en outre, un financement supplémentaire a été demandé et obtenu. Ainsi, la Commission pourra réaliser tous les examens en l'espace de 45 jours, comme le prévoit l'Accord, et donner la preuve à tous les intéressés qu'elle encourage le développement et la création d'emplois, pourvu qu'ils soient faits de façon responsable, sans nuire à l'environnement.

Outre ces examens, la Commission mène à l'heure actuelle un examen public du nettoyage des BPC à l'île Resolution.

La CNER est d'avis que les IGP ne peuvent bien fonctionner qu'à condition de collaborer. Il est certain que la Commission a profité, dans l'exécution de son mandat, du

partenariat et de la collaboration d'autres institutions. La CNER tient à ce que ces relations se poursuivent à l'avenir.

La réussite de la Commission est largement fonction des commentaires des collectivités; les membres de la Commission sont passés dans la plupart des collectivités du Nunavut pour écouter leurs préoccupations.



## 5.6 OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

La composition de l'Office des eaux du Nunavut est fixée au chapitre 13 de l'Accord (partie 3).

Il comprend neuf membres, avec le président. En outre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé deux membres désignés par la Makivik Corporation, en remplacement de deux membres de la NTI, au moment où l'Office a étudié

des demandes en matière d'égalité d'utilisation et d'occupation.

Cette année, l'Office a tenu 16 réunions et appels par téléconférence, ainsi que deux audiences publiques à Cambridge Bay.

En décembre 1998, l'Office a rencontré d'autres IGP à Yellowknife, en vue de discuter de questions d'intérêt commun. La discussion a tourné surtout autour de la création du Conseil du milieu marin du Nunavut. Les membres de l'Office ont aussi participé à l'atelier de formation en gestion des eaux dans le secteur municipal, qui a été préparé et donné par son conseiller technique.

### *Demandes relevant de l'article 13.7.1 de l'Accord*

L'Office n'approuve aucune demande avant la tenue d'une audience publique, mais il peut renoncer à cette exigence si le public n'exprime aucune inquiétude. Cette année, l'OEN y a renoncé pour toutes les demandes dont il a été saisi. En février 1998, il a décidé de tenir des audiences publiques à Cambridge Bay sur la question des dépôts de sécurité pour le projet d'extraction de l'or de BHP Boston et le projet d'extraction de diamants de Lytton à Jericho. L'Office rendra ses décisions au cours du prochain exercice financier.

L'Office a reçu des demandes pour les projets suivants, qu'il a approuvés :

**projet Sissons (Kiggavik)** : exploration minière, forage et activités connexes, Cogema;

**projets Rockinghorse et île Victoria** : exploration minière, forage et activités connexes, Monopros;

**projet du lac Peter** : exploration minière aurifère, forage et activités connexes, WMC International;

**projet Boston** : exploration minière approfondie, forage et activités connexes, BHP Diamonds Inc.;

**projet de Hood River** : exploration minière, forage et activités connexes, BHP Diamonds Inc.;

**projet de Contwoyto Lake** : exploration minière, forage et activités connexes, Ashton Mining of Canada;

**projet de Sahara Lake** : exploration minière, forage et activités connexes, Cameco Corporation;

**projet de Somerset Island** : exploration minière, forage et activités connexes, Cominco Inc.;

**projets de Atutik Lake, Landing Lake et Meadowbank** : exploration minière, forage et activités connexes, Cumberland Resources;

**projet de Hackett River** : exploration minière, forage et activités connexes, Hackett River Resources Inc.;

**projet de Lytton JV** : exploration minière, forage et activités connexes, Kennecott Canada Exploration;

**projet de Goose Lake** : exploration minière, forage et activités connexes, Kit Resources Ltd.;

**projet de McGregor Lake** : exploration minière, forage et activités connexes, Muskox Holdings Ltd.;

**projets de Nowak Lake et de Roberts Lake** : exploration minière, forage et activités connexes, Navigator Exploration Corporation;

**projets de Inga Lake et de Devon Island** : exploration minière, forage et activités connexes, Noranda Mining and Exploration Inc.;

**projet de Jericho** : exploration minière approfondie, forage et activités connexes, Lytton Ltée.



*De gauche à droite : David Oolooyuk, Guy Kakkianion, Frank Ipakohak, George Porter, Kono Tattuinee, Thomas Kudloo et Robert Hanson*

#### *Permis actuels*

Plusieurs licences et permis sont en vigueur dans la région du Nunavut. Les mines suivantes détiennent une licence valide et sont en exploitation : Nanisivik, Lupin et Polaris. La mine de Cullaton Lake en est au dernier stade d'abandon et de remise en état.

Ces licences imposent des conditions, qu'il appartient à l'Office de faire respecter et appliquer. Bien que l'application de la plupart des conditions dans les licences et permis délivrés par l'OEN soit en attente de l'adoption de lois fédérales, l'Office va étudier et approuver différents rapports et études exigés par ces licences : plans d'abandon et de remise en état, plans d'urgence, plans de fonctionnement et d'entretien, études de la qualité de l'eau, plans d'élimination des stériles, plans de surveillance de l'exhaure de roches acides, données mensuelles du programme de surveillance du réseau, plans d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité, rapports annuels, études géotechniques, rapports d'inspection et de conformité, et autres études ou rapports demandés par l'Office pour traiter d'une question particulière dans une licence.

À la réunion annuelle mixte des IGP, les membres ont convenu que le Conseil du milieu marin du Nunavut pourrait se révéler un mécanisme efficace pour exprimer les points de vue et opinions de ses membres sur les questions marines qui touchent le Nunavut. Par la suite, une proposition commune au sujet du projet de loi sur les aires marines de conservation a été soumise sous l'égide du Conseil.

La construction des bureaux de l'OEN et des trois unités de logement du personnel a été achevée dans les délais et dans les limites du budget approuvé par AINC.





## 5.7 TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE

Le Tribunal des droits de surface (TDS) est une institution du gouvernement populaire créée en vertu du chapitre 21 de l'Accord, qui traite du régime de gestion des terres et

des ressources. Comme le Tribunal a pour but de régler le plus équitablement possible les différends que peuvent susciter l'Accord et les projets de lois, il est donc indépendant de tout gouvernement, parti, industrie ou organisme inuit.

Le TDS s'est concentré sur l'exécution des tâches nécessaires à sa propre création et à son maintien. Les membres et le personnel ont continué leurs préparatifs pour s'acquitter de leurs responsabilités au moyen de séances de planification, et d'établissement de politiques et procédures régissant le fonctionnement du TDS.

Le Tribunal a consacré un temps considérable à réviser ses règles de procédures et à fixer ses règlements administratifs. Il a achevé de préparer ses politiques et procédures dans les domaines suivants : règles de procédure; règlements administratifs; manuel de fonctionnement et

d'administration; politiques et procédures pour le personnel.



La préparation des règles de procédure a posé une difficulté au TDS : celle de découvrir comment intégrer les valeurs culturelles des Inuits au thème judiciaire établi par le droit administratif canadien. En effet, un système accusatoire de règlement des différends n'est pas dans la tradition de la culture inuite.

Le Tribunal va entamer les consultations sur ses règles de procédure auprès de différents organismes au début du prochain exercice. On distribuera des copies de la version provisoire des règles aux organisations qui s'occupent des terres et ressources au Nunavut; elles seront aussi mises à la disposition du public et des parties intéressées.

Le TDS a continué à faire connaître ses rôles et attributions à l'industrie et aux résidents du Nunavut au moyen de réunions, de présentations, d'articles dans des revues et de la réalisation de documents promotionnels.



## ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>AINC</b>	Affaires indiennes et du Nord Canada	<b>OCT</b>	Organisation de chasseurs et de trappeurs
<b>BCI</b>	Bureau du commissaire intérimaire	<b>OEN</b>	Office des eaux du Nunavut
<b>CAN</b>	Commission d'aménagement du Nunavut	<b>OID</b>	Organisation inuite désignée
<b>CGBSEB</b>	Comité de gestion du béluga de la région Sud-Est-de-Baffin	<b>ORI</b>	Organisation régionale inuite
<b>CGRFN</b>	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut	<b>ORRF</b>	Organisation régionale des ressources fauniques
<b>CNER</b>	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	<b>RNCan</b>	Ressources naturelles Canada
<b>CNFMO</b>	Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en œuvre	<b>SCF</b>	Service canadien de la faune
<b>ERAI</b>	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits	<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>FPI</b>	Fiducie du patrimoine inuit	<b>TDS</b>	Tribunal des droits de surface
<b>GN</b>	Gouvernement du Nunavut	<b>TPSGC</b>	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
<b>GTNO</b>	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest		
<b>IGP</b>	Institution du gouvernement populaire		
<b>MAMC</b>	Ministère des Affaires municipales et communautaires		
<b>MDD</b>	Ministère du Développement durable		
<b>MDN</b>	Défense nationale Canada		
<b>MECE</b>	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi		
<b>MPO</b>	Pêches et Océans Canada		
<b>MRFDE</b>	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique		
<b>NTI</b>	Nunavut Tunngavik Incorporated		



## ANNEXE 2 : COMPOSITION DES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE (AU 31 MARS 1999)

### COMMISSION D'ARBITRAGE

Andrew Tagak, *président*  
Elizabeth Copland, *vice-présidente*  
Keith Crowe  
Letha J. MacLachlan  
Violet Mae Ford  
David T. McCann  
Edward Picco  
Robert Stanbury

### COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS

Larry Aknavigak, *président*  
Leona Agiukkaq  
Ruby Arngna'naaq  
Duncan Cunningham  
Elizabeth Copland  
David Iqaqrialu  
Henry Kablalik  
Ludy Pudluk  
Kane Tologanak

### PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

Jusipi Agma  
Donald Watt

### COMITÉ DU NUNAVUT CHARGÉ DE LA FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE

Peter Kritiqililik, *président*  
Kenny Adams  
David Kattegatsiak  
Johnny Manning  
Gabriel Nirlungayuk  
Simon Okpatauyak  
David Omilgoitok

### COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT

Bob Lyall, *président*  
Loseeosee Aipellee  
Bob Aknavigak  
Jobie Nutaraq  
Louis Pilakapsi  
Akalayok Qavavau  
Peter Suwaksiork

### PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

Putulik Papigatuk  
Donald Watt

### OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

Thomas Kudloo, *président*  
Robert Hanson  
Frank Ipakohak  
Guy Kakkianion  
David Oolooyuk  
George Porter  
Kono Tattuinee

### PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

Jusipi Agma  
Putulik Papigatuk

### CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Ben Kovic, *président*  
David Alagalak  
Harry Flaherty  
Pauloosie Keyootak  
Gordon D. Koshinsky  
Kevin J. McCormick  
Meeka Mike  
Makabe Nartok  
Joan Scottie

### PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA SOCIÉTÉ MAKIVIK

Henry Alayco  
Johnny Peters

### TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE

Patricia Angnakak, *présidente par intérim*  
Tom Sammurtook, *vice-président*  
Emile Immaroitok  
Eva Adams-Klaassen  
Peter Katorka



## ANNEXE 3 : CALENDRIER DES VERSEMENTS

### TRANSFERTS À LA FIDUCIE DU NUNAVUT

*(déduction faite des remboursements de prêt)*

*Date*

25 mai 1993	79 307 736 \$
25 mai 1994	50 895 504
25 mai 1995	67 860 673
25 mai 1996	84 825 841
25 mai 1997	84 825 841
25 mai 1998	84 825 841
<b>TOTAL</b>	<b>452 541 436 \$</b>

### VERSEMENTS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE

Les sommes versées à la Nunavut Tunngavik Incorporated, au gouvernement territorial et aux organismes de mise en œuvre pour les exercices 1993-1994 à 1998-1999, en vertu du Contrat de mise en œuvre pertinent, figurent ci-dessous. Les rapports annuels précédents du Comité de mise en œuvre font état des sommes versées annuellement à des particuliers.

1993-1994	26 295 640 \$
1994-1995	6 320 187
1995-1996	12 434 589
1996-1997	13 306 032
1997-1998	13 670 874
1998-1999	13 988 681
<b>TOTAL</b>	<b>86 016 003 \$</b>

### REDEVANCES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

1993-1994	1 260 \$
1994-1995	53 060
1995-1996	1 089 078
1996-1997	1 018 000
1997-1998	1 034 221
1998-1999	1 170 572
<b>TOTAL</b>	<b>4 366 191 \$</b>



## ANNEXE 4 : MODIFICATIONS

Voici la liste cumulative des modifications qui ont été apportées à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et au Contrat de mise en œuvre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, sur recommandation de toutes les parties :

*(Date d'effet : le 26 avril 1995)*

ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT	CONTRAT DE MISE EN OEUVRE
<p><b>5.4.2</b> : fixer au 1<sup>er</sup> janvier 1996, plutôt qu'au 9 juillet 1994, la date limite pour commencer l'Étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut;</p> <p><b>5.6.25</b> : à compter de la date de création du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, accorder à cet organisme 24 mois plutôt que 12 pour établir le contingent de base à l'égard du béluga, du narval et du morse.</p>	<p><b>5.2</b>: financer les équipes de transition jusqu'à la troisième année de la mise en œuvre;</p> <p><b>Annexe 1, page 5-6</b> : fixer au 1<sup>er</sup> octobre 1995 la date limite imposée au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour élaborer la méthodologie et le concept de l'étude sur la récolte de la faune, au 1<sup>er</sup> janvier 1996 la date limite pour déterminer quelle organisation inuite désignée sera chargée de la collecte de données, et au 1<sup>er</sup> juillet 1995 la date limite pour préparer le budget pluriannuel de l'étude;</p> <p><b>Annexe 1, page 5-13</b>: reporter la date limite de création des organisations de chasseurs et de trappeurs et des organisations régionales des ressources fauniques du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> anniversaire de l'Accord, soit le 9 juillet 1995;</p> <p><b>Annexe 1, page 19-13</b>: retirer le nom du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières comme organisme responsable des droits sur la sculpture sur pierre;</p> <p><b>Annexe 2, partie 2</b> : transférer des fonds provenant des équipes de transition de l'Office des eaux du Nunavut et de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions au gouvernement territorial afin de fournir un financement supplémentaire pour la formation des administrateurs de terres municipales.</p>

*(Date d'effet : le 17 septembre 1996)*

ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT	CONTRAT DE MISE EN OEUVRE
<p><b>5.6.25</b> : reporter au 31 mars 1997 la date limite imposée pour établir les contingents de base à l'égard du béluga, du narval et du morse;</p> <p><b>8.2.2</b> : reporter au 9 juillet 1997 l'échéance pour négocier et conclure l'ERAI relative au parc national d'Auyiittuq;</p> <p><b>8.2.3</b>: reporter au 9 juillet 1997 l'échéance pour négocier et conclure l'ERAI relative au parc national de l'île d'Ellesmere;</p> <p><b>35.5.7</b>: reporter au 9 juillet 1996 la date limite imposée au Comité d'appel pour entendre les appels et rendre sa décision.</p>	<p><b>Page 8-2 de l'annexe 1</b> : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » par le 9 Juillet 1997;</p> <p><b>Page 8-3 de l'annexe 1</b> : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » par le 9 juillet 1997;</p> <p><b>Page 24-1 de l'annexe 1</b> : remplacer la première inscription sous la rubrique « Renvoi aux clauses » par 24.2.1;</p> <p><b>Page 35-6 de l'annexe 1</b> : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » pour la deuxième activité par le 9 juillet 1996.</p>